



STEPPER

PLATES-FORMES DE RAYONNAGE PRÉVENTION TMS*

LES + PRODUITS

Un équipement de travail en hauteur adapté pour un accès au rayon sans risque ni effort.
Conçu en collaboration avec la CRAMIF.

Installation express.

- Le Stepper s'ouvre en un seul geste.
- Les éléments de protection, garde-corps et sangles, sont mis en place très rapidement.

Déplacement aisé dans les rayons.

L'utilisateur conduit le produit d'une seule main grâce à 4 roulettes pivotantes. Largeur hors tout réduite pour se glisser dans les rayons les plus exigus.

Grande adhérence sur sols imparfaits ou endommagés.
Plus de confort de l'opérateur grâce à une stabilité latérale augmentée (Stepper 2).



Ergonomie incomparable.

Grande tablette porte-colis 447 x 200 mm qui ne gêne pas l'accès frontal au rayon. Elle est placée à une hauteur idéale pour une manutention sans effort.
Charge maximale d'utilisation de la tablette porte-colis 15 kg.



Stabilité parfaite sans étayage.

▶ Aluminium laqué.



- ▶ Accès par marche antidérapante de 100 mm.
- ▶ Plancher antidérapant 0,40 x 0,50 m.
- ▶ Charge utile 150 kg.
- ▶ 4 roulettes Ø 50 mm inactives en position de travail avec bandage caoutchouc non marquant.
- ▶ Larges patins antidérapants.



Stepper 2 marches



Stepper 1 marche

Décret 2004-924
FD EMER-E85-301
Garantie 3 ans⁽²⁾.

Code Article



			(m)	(m)	(mm)	(m)	(m)	(kg)
414901	3172964149013	1	0,25	1,21	610	0,66	1,38 x 0,65 x 0,19	12,30
414912	3172964149129	2	0,50	1,46	640	0,81	1,65 x 0,65 x 0,19	12,62

(1) Plancher compris. (2) Les roulettes, ressorts et système de freinage sont exclus de cette garantie car ce sont des pièces d'usure.

Stepper, la plate-forme recommandée par la CRAMIF.

Elle est conforme au décret 2004-924 relatif aux travaux en hauteur et au fascicule de documentation EMER FD E85-301.

Le document FD EMER 85-301 rédigé par l'AFNOR est un support pertinent pour apprécier la sécurité d'une plate-forme dédiée à la mise en rayon.

En voici l'extrait officiel :

« Il précise les termes et spécifie les caractéristiques générales de conception des plates-formes sécurisées EMER : Équipement de Mise En Rayon. Il s'applique aux équipements de travail de hauteur de plancher maximale de 0,5 m, conçus pour être utilisés par une seule personne à la fois. »

>> Pour télécharger le fascicule officiel rendez-vous sur :



Stepper 2 marches

* Troubles musculo-squelettiques : Première cause de Maladies professionnelles. Pour plus d'infos RDV sur www.travailler-mieux.gouv.fr